

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

TOME SEIZIÈME

1897

N° 2. — SOMMAIRE

- Séance du 3 avril.** — Correspondance. — Ouvrages offerts. — Candidatures. — Elections — Compte rendu financier. — Présentation de M. LESBRE, *relative à différents cas de perversion sexuelle chez les coleoptères.* — Communication de M. X. LESBRE, *Contribution à l'étude de l'ossification du squelette des mammifères domestiques, principalement au point de vue de sa marche et de sa chronologie.* — Discussion.
- Séance du 8 mai.** — Ouvrages offerts. — Candidatures. — Présentations par M. MAYER, d'un *Astragale.* — Discussion. — Présentation, par M. LESBRE, d'un *chien de six mois né sans membres thoraciques.* — Communication de MM. CORNEVIN et LESBRE: *Mémoire sur les variétés numériques de la colonne vertébrale et des côtes chez les mammifères domestiques.*
- Séance du 5 juin.** — Correspondance. — Ouvrages offerts. — Candidatures. — Elections. — Présentation d'un *ivoire japonais*, par M. le Dr M. LANNOS. Communication de M. E. PÉLAGAUD, *De la viande de bœuf chez les anciens.* — Discussion.
- Séance du 3 juillet.** — Correspondance. — Ouvrages offerts. — Présentation par M. BRUYAS, *de bois employés à Ceylan pour se procurer du feu.* — Communication de M. le Dr Joanny ROUX, *La Faune, étude psychologique.* — Discussion.
- Séance du 6 novembre.** — Correspondance. — Ouvrages offerts. — Election. — Candidatures. — Communication: *Valeur diagnostique de l'indice céphalique pour la différenciation de l'épilepsie vraie, larvée ou convulsive et des crises épileptiques symptomatiques*, par M. le Professeur J. TEISSIER. — Discussion. — Communication de M. E. CHANTRE: *Congrès des Orientalistes.* — Discussion.
- Séance du 4 décembre.** — Correspondance. — Ouvrages offerts. — Renouvellement du bureau pour 1898. — Elections. — Candidature. — Présentations. Discours prononcé par M. LESBRE aux obsèques de M. CORNEVIN. — *L'alcoolisme et quelques-unes de ses conséquences*, par M. Lucien MAYER.

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU, 36-38

PARIS

MASSON et C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1897

Au nom de la Société d'anthropologie de Lyon, au nom d'un de vos élèves et collaborateurs, recevez, cher Maître, le suprême adieu!

---

## L'ALCOOLISME ET QUELQUES-UNES DE SES CONSÉQUENCES

PAR M. LUCIEN MAYET

Préparateur du cours de pathologie interne à la Faculté de Médecine.

L'alcoolisme est une question à l'ordre du jour, tellement à l'ordre du jour qu'il est presque banal de s'en occuper..... et cependant, aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire de l'étudier pour soutenir contre lui une lutte efficace<sup>1</sup>.

Cette lutte est nécessaire. Après avoir été jusqu'au commencement du siècle un pays d'une sobriété légendaire, la France occupe à l'heure actuelle le premier rang des nations pour la consom-

<sup>1</sup> Nous remercions vivement M. le professeur Lacassagne qui, en mettant à notre disposition les documents qu'il possédait au Laboratoire de Médecine légale, nous a permis de compléter utilement les recherches bibliographiques nécessitées par cette communication.

En tête de toute bibliographie récente concernant l'alcoolisme, on doit placer les nombreux et importants travaux de MM. Lancereaux, sur l'étude clinique de l'intoxication alcoolique, Magnan, Laborde, concernant les agents et la physiologie pathologique de cette intoxication; Legrain, pour ses conséquences psychiques et sociales; enfin Claude (des Vosges), dont le *Rapport* (fait au Sénat, février 1887) *sur la consommation de l'alcool, tant au point de vue de la santé et de la moralité qu'au point de vue du Trésor*, est à l'alcoolisme ce que l'œuvre de Thiers est à l'histoire du Consulat et de l'Empire.

tion de l'alcool ; sa moyenne de 14 litres d'alcool pur par habitant lui fait détenir ce record attristant<sup>1</sup>.

Nous avons rapidement égalé puis dépassé les différents peuples qui nous le disputaient, et l'on peut dire de nous ce que Magnus Hüss disait des Suédois il y a longtemps déjà<sup>2</sup> :

<sup>1</sup> Jules Denis, de Genève : Recherches sur la consommation des boissons distillées et fermentées dans les différents pays (in *Compte rendu du 5<sup>e</sup> congrès international*, Bâle, 1895).

En résumant le rapport de M. Denis, on voit que :

En France, la moyenne d'alcool absorbé par personne est :

Pour le vin. . . . .	litres 7,9
— l'alcool pur . . . . .	4,32
— le cidre . . . . .	0,9
— la bière . . . . .	0,69
Total. . . . .	<u>13,81</u>

Dans ce calcul, le vin est supposé contenir 10 pour 100 d'alcool ; la bière 3 pour 100, le cidre 0,9 pour 100.

Après la France, mais avec un bon écart vient la Suisse : bière, 2 litres ; vin, 6 litres ; alcool pur, 3 litres ; au total 11 litres.

La Belgique arrive ensuite avec 10 lit. 5 ; l'Italie, qui ne boit guère que du vin, avec 10 lit. 2 ; l'Allemagne, qui boit surtout de la bière, avec 9 lit. 3 ; l'Angleterre, buveuse de bière aussi, avec 9 lit. 2 ; la Suède et la Norvège ont respectivement 4 lit. 3 et 3 lit. 3 ; le Canada 2 lit. 3.

Ces chiffres indiquent l'état actuel de la consommation alcoolique, mais ils n'ont toute leur signification que si l'on tient compte de la consommation antérieure de chacun de ces pays. Il en est chez lesquels cette consommation augmente : c'est le cas de la France et de la Belgique. Dans d'autres : Suisse, Italie, elle est stationnaire. Dans d'autres enfin, Angleterre, Canada, Allemagne, Suède et Norvège, Danemark aussi, elle diminue. En Suède, par exemple, elle a passé, entre 1820 et 1889, de 22 litres à 4 lit. 5 ; en Norvège, dans le même temps, de 9 litres à 3 litres ; en Angleterre, de 1876 à 1892, de 11 lit. 5 à 9 litres ; en Allemagne, de 1888 à 1892 (en six années!), de 11 litres à 9 litres.

Pour la Belgique et la France, le mouvement est en sens contraire. La Belgique a passé de 7 litres en 1893, à 10 litres en 1896 ; la France, de 8 litres en 1830, à 14 litres en 1892. La France et la Belgique sont les pays les plus menacés par l'alcoolisme.

<sup>2</sup> Magnus Hüss, *Alcoholismus chronicus*, 1847. — *Chronische alkohols krankheit*, trad. all. Stockholm et Leipsig 1852. Cité par M. Bergeron (*Rapport à l'Acad. de médecine*, 1871).

« Les choses en sont arrivées à un tel point que si des moyens énergiques ne sont pas employés contre une habitude aussi fatale, la nation suédoise est menacée de maux incalculables. Le danger que fait courir l'alcoolisme à la santé intellectuelle et physique des populations scandinaves n'est pas une éventualité plus ou moins lointaine, plus ou moins probable, c'est un mal présent dont on peut étudier les effets sur la génération actuelle. Il n'y a plus moyen de reculer devant l'application des mesures à prendre, ces mesures fussent-elles léser bien des intérêts. »

La voix du savant suédois a été entendue par ses compatriotes ; la Scandinavie a guéri son alcoolisme. La France voit croître le sien et ne fait rien pour l'enrayer.

La question est cependant très discutée, trop discutée. Savants, politiciens, journalistes s'en occupent. Les uns apportent les résultats d'expériences de laboratoires, des observations faites dans les hôpitaux, dans les asiles d'aliénés, dans les prisons ; des tableaux de statistique... ; les seconds, représentant l'Etat — qui aujourd'hui, plus que jamais, vit de l'alcool — ont les yeux fermés par les intérêts électoraux ou fiscaux auxquels ils sont liés, contestent ou nient les conclusions des précédents<sup>1</sup> ; les autres, enfin, prennent

<sup>1</sup> M. Yves Guyot, ancien ministre, n'a-t-il pas écrit dans le *Petit Marseillais* (chronique : Contradictions hygiénistes, décembre 1895) :

« Les hygiénistes forment un nouveau clergé dont les dogmes sont mystérieux, mais dont l'intolérance est une survivance de l'esprit inquisitorial... Ils sacrifient de malheureux cobayes auxquels ils injectent des alcools plus ou moins toxiques. Les gens nerveux se pâment, et voilà des convertis. »

M. Blanc (dans *la France*), disait naguère :

« Un Congrès s'est réuni pour discuter l'intéressant sujet de l'alcoolisme ; des esprits généreux ont essayé de modifier la nature humaine et de changer l'excès en sobriété... Les médecins qui voient partout des alcooliques, les philanthropes qui croient supprimer l'alcoolisme en diminuant les cabarets, commettent une grave erreur... Empêcher l'industriel de vendre, enfermer dans un asile de fous celui qui boit trop, vendre cher une boisson indispensable sont des moyens négatifs. On doit laisser à chacun sa liberté de boire, qui est une liberté aussi précieuse que les autres. »

On pourrait faire mille autres citations semblables.

parti pour ou contre l'alcool, se jettent passionnément dans la discussion, parlent alcoolisme après avoir écrit la veille : littérature, gynécologie, affaires coloniales, etc. Ils mêlent causes, symptômes, traitement et embrouillent comme à plaisir une question devenue d'une extrême complexité.

Elle se divise, aujourd'hui, en deux parties bien distinctes :

- 1<sup>o</sup> L'alcoolisme considéré comme mal individuel et social.
- 2<sup>o</sup> Les remèdes proposés pour l'un et l'autre.

Disons bien vite que ces remèdes sont innombrables et que le traitement de l'alcoolisme d'un individu, et surtout d'une nation, est un peu comme le traitement de la tuberculose, de la sciatique et de bien d'autres maux : la multiplicité des moyens proposés en montre toute l'inefficacité. Leur exposition serait interminable et ne saurait être faite ici.

La question de l'alcoolisme a d'ailleurs pris une telle extension que la moindre de ses facettes est devenue un champ très vaste. Il faut se borner, et l'étude de quelques points particuliers, les plus intéressants, sinon les plus importants, nous retiendra seule. Cette étude peut comprendre :

Celle des manifestations de l'intoxication alcoolique. Les phénomènes aigus de l'ivresse ont été connus dès la plus haute antiquité et nul ne les ignore. La description des symptômes de l'intoxication chronique et héréditaire est de date relativement récente ; elle est encore insuffisamment répandue en dehors du milieu scientifique, et cependant la vulgarisation des effets, précoces ou éloignés de l'alcool sur l'organisme, est une des meilleures armes que l'on puisse employer contre lui.

Celle des agents de l'alcoolisme : de l'*alcool* (ou mieux des *alcools*) et des substances toxiques habituellement unies aux alcools (*furfurol, essences, aldéhydes, huiles de vins, etc.*).

Les recherches et travaux de Dujardin Beaumetz et Audigé<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Dujardin-Beaumetz et Audigé, *Recherches expérimentales sur la puissance toxique des alcools*. Paris 1879, O. Doin, édit.

de E. Lancereaux <sup>1</sup>, de Macé et Magnan <sup>2</sup>, de Magnan et Laborde <sup>3</sup>, de Cadéac et Meunier <sup>4</sup>, de Joffroy et Serveaux <sup>5</sup>, etc., en ont fait un des chapitres les mieux établis de l'alcoolisme.

Celle enfin, de quelques conséquences sociales de la consommation vraiment effrayante depuis quelques années de l'alcool en France.

Ce sont ces points, aujourd'hui bien établis, nettement précisés, qui seront envisagés dans cette communication faite en grande partie avec des idées pour ainsi dire impersonnelles, et tirant l'intérêt qu'elle peut présenter principalement du rapprochement, de la condensation de ces idées éparpillées.

Les cas d'alcoolisme chronique sont si fréquents dans les services hospitaliers que la plus grande difficulté des recherches est la sélection des observations qui se rapportent à l'œnilisme ou alcoolisme par le vin, par la bière; à l'alcoolisme proprement dit; à l'absinthisme.

Souvent, d'ailleurs, ces divers facteurs agissent simultanément et créent une intoxication mixte.

Nous envisageons ici surtout l'intoxication par l'alcool et l'absinthe.

Une malade entrée à l'hôpital de la Croix-Rousse en 1895, présentait à un haut degré les effets de l'alcoolisme chronique par l'alcool absorbé plus ou moins impur, plus ou moins mélangé avec des essences aromatiques.

<sup>1</sup> E. Lancereaux, Art. ALCOOLISME, *Dict. encycl. des Sciences médicales*. De l'absinthisme aigu et de l'absinthisme chronique (*Bul. de l'Acad. de médecine*, 1880, IX, p. 893 et 1074; *Ibid.*, 9 octobre 1890. *Gazette méd. de Paris*, 1880 (Leçons publiées par A. Delpuech), etc.

<sup>2</sup> Macé et Magnan, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1864, LVIII; *Ibid.*, 1869.

<sup>3</sup> Magnan et Laborde, *Revue d'hygiène*, novembre 1887.

<sup>4</sup> Cadéac et Meunier, *Recherches expérimentales sur les essences*, Paris, 1891.

<sup>5</sup> A. Joffroy et R. Serveaux, *Congrès des médecins aliénistes et neurologistes*, Bordeaux 1895; et *Archives de médecine expérimentale*, 1895, 1896.

Voici son observation clinique telle que nous l'avons prise à son arrivée, salle Sainte-Clotilde.

Diagnostic : *Alcoolisme chronique; absinthisme; tuberculose pulmonaire.*

Madeleine G..., quarante-deux ans, lingère (?), salle Sainte-Clotilde, n° 27.

A. II. — Père vivant, soixante-neuf ans. Buteur. Mère morte à quarante-neuf ans. Maladive, aurait eu des crises nerveuses.

Une sœur, deux frères, vivant actuellement, qui, comme leur père, « entrent fréquemment en ribotte ».

Huit autres frères et sœurs morts jeunes d'affections non précisées.

A. P. — La malade s'est développée tardivement. N'a commencé à marcher qu'à deux ans; à parler qu'à trois ans. Frêle et maladive pendant toute son enfance.

Réglée à quinze ans, toujours irrégulièrement. La ménopause n'est pas encore arrivée,

Crises nerveuses à partir de quatorze ans : assez fréquentes vers la vingtième année, leur nombre est allé en diminuant graduellement pour cesser à trente ans.

Mariée à cette époque. Trois fausses couches à six mois environ, toutefois aucun antécédent, aucun autre stigmate spécifique. Deux enfants : l'un mort à trois ans, scrofuleux; l'autre a six ans et prendrait des crises épileptiformes.

Mari bien portant.

Pendant une dizaine d'années, *la malade a tenu un comptoir.*

Elle a fait des pertes d'argent, a eu des épreuves, des contradictions de famille, à la suite desquelles elle a commencé à boire.

Pas de graves maladies antérieures.

La malade ne peut préciser le début des accidents dont elle se plaint actuellement.

Il y a environ trois ans, elle a été prise d'un tremblement des mains assez fort pour l'obliger à suspendre sa besogne de coutu-

rière pendant quelques semaines; puis, il s'est amendé progressivement pour reparaitre il y a un an. Aujourd'hui il est intense; la malade ne peut plus, ni coudre ni écrire.

Peu à peu sont survenus des vomissements, se produisant le matin à jeun. L'ingestion d'un peu d'eau d'*arquebuse* arrêtait les vomissements et semblait améliorer le tremblement, aussi la malade en buvait-elle régulièrement mais « comme remède ». Elle avoue aussi l'absinthe « comme remède également contre son manque d'appétit » et le rhum « comme remède » quand elle a des « idées noires ».

Elle nie énergiquement boire de l'eau-de-vie et même du vin.

E. G. — Etat général peu satisfaisant.

Amaigrissement très notable depuis quelques mois.

Diminution de l'appétit.

Perte des forces.

Pâleur ou mieux teinte subictérique des téguments.

Facies alcoolique : Exagération et relèvement des plis du front; sillon naso-labial très marqué; yeux écarquillés; regard fixe, dur; bouche élargie.

TROUBLES DIGESTIFS. — Diminution de l'appétit déjà signalée.

Assez fréquemment, sensation de brûlure dans la poitrine avec régurgitations acides (pyrosis).

Le matin, à jeun, au saut du lit, après quelques nausées, *vomissements* assez pénibles, constitués par des matières glaireuses, filantes, blanchâtres, quelquefois jaunâtres, laissant une sensation d'amertume et d'empâtement dans la bouche (pituites matinales).

La digestion est lente, laborieuse, accompagnée d'éruclations gazeuses fréquentes. Ventre ballonné.

Foie semble être un peu plus petit que normalement. Pas d'ictère en aucun moment.

TROUBLES NERVEUX. — *Tremblement* caractéristique, localisé surtout aux deux membres supérieurs et à la tête. S'exagère avec certaines attitudes : quand la malade étend la main dans le geste du serment, la main décrit de rapides et assez régulières oscillations verticales; la lèvre inférieure et la langue, presque

immobiles en temps ordinaire, se mettent à osciller et présentent des contractions fibrillaires dès que la bouche est largement ouverte.

Démarche mal assurée ; toutefois pas de symptômes de paraplégie ; pas de paralysie symétrique des extrémités<sup>1</sup>.

Réflexe rotulien à peu près normal. Réflexe plantaire exagéré. Réflexe pharyngien nul.

La sensibilité est atteinte. La malade se plaint de céphalalgie fréquente, très douloureuse accompagnée de vertiges avec sentiment de picotement sur elle-même, les objets l'entourant restant immobiles.

Dans les membres inférieurs : crampes, fourmillements, sensations de brûlure ; douleurs articulaires avec élancements douloureux. Hyperesthésie mal délimitée, très marquée à gauche où le moindre pincement de la peau de la cuisse fait pousser un cri à la malade. Pas de zone d'anesthésie au tact, à la piqure. Sens thermique conservé.

Insomnie, sommeil agité, troublé par des cauchemars angoissants. La malade se croit poursuivie par des hommes sinistres qui l'insultent, la menacent, cherchent à la violer, à l'assassiner, à la précipiter dans le vide ; parfois ce sont simplement des rêves pénibles : elle sent des rats, des souris lui courir sur le corps ; elle se voit entourée d'une multitude de chiens, de chats, qui tourment autour d'elle, vont et viennent, entraînés dans une course folle ; des oiseaux étranges voltigent autour de sa tête et lui effleurent sans cesse la figure de leurs ailes, etc. Parfois, elle rêve qu'elle travaille et qu'elle hurle pendant un temps interminable, avec une activité fébrile, une pièce de toile sans fin (délire professionnel).

Intelligence considérablement diminuée, mémoire en grande partie perdue.

Tristesse continuelle. Caractère morose, irritable ; tendance à la cruauté, à la méchanceté ; idées et langage cyniques.

<sup>1</sup> Notre malade n'était pas une paralytique alcoolique. Les paralysies alcooliques ne sont pourtant point chose rare. Voy. Ad. Laffitte : Les paralysies alcooliques (*Revue générale*, in *Gazette des hôpitaux*, 8 octobre 1892), où sont indiquées d'une façon assez complète, les publications faites sur ce point particulier.

Violents accès de colère pour des causes futiles. N'a pas eu d'accès de délire alcoolique.

Acuité auditive semble affaiblie.

Acuité visuelle très diminuée. Rétrécissement du champ visuel avec le scotome central classique. Pupilles contractées. Vision assez juste des couleurs, sauf pour le vert qui est mal reconnu.

La voix est devenue depuis un an rauque, cuivrée; la parole est brusque, saccadée.

Rien au cœur.

Artères souples, temporale flexueuse mais pas très dure.

Poumons douteux. Quelques stries rouges dans les crachats, il y a trois mois; s'enrhume facilement, transpire beaucoup la nuit depuis quelques semaines. A l'auscultation, respiration rude au sommet, surtout à droite; quelques craquements.

A la percussion, submatité sous-claviculaire.

Urines : Pas de sucre, pas d'albumine <sup>1</sup>.

Cette observation clinique est un résumé presque complet des manifestations de l'alcoolisme acquis, d'intensité moyenne, tel qu'on le rencontre avec une fréquence extrême dans les classes populaires — et aussi dans les autres.

Sans insister davantage sur cette symptomatologie, nous pouvons retenir ce fait : Madeleine G... est devenue alcoolique surtout avec de l'absinthe, avec de l'eau d'arquebuse <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La malade quitta le service quelques jours après son entrée, à la suite d'une discussion avec une autre malade. Elle est morte sept mois plus tard emportée par une tuberculose pulmonaire à forme ulcéreuse et à marche rapide.

<sup>2</sup> N. du Puitspelu nous apprend, dans le *Litté de la Grand' Côte*, qu'avant 1789 l'eau d'arquebuse se préparait presque exclusivement à l'abbaye royale des Bénédictines de la Déserte. Ce couvent occupait l'emplacement actuel du Jardin des Plantes et de la place Sathonay. L'eau d'arquebuse de la Déserte était célèbre comme remède des chutes, des

L'eau d'arquebuse joue un rôle de tout premier ordre dans le développement de l'alcoolisme féminin à Lyon, mais sans que Lyon et la région lyonnaise aient le monopole de sa consommation. Remède universel et consolateur sans rival des maux et des vicissitudes de la vie, l'« arquebuse » occupe la place d'honneur dans le ménage de presque toutes les ouvrières lyonnaises et comme les jours heureux sont, ici-bas, bien plus rares que les jours tristes, la bouteille d'arquebuse ne reste pas longtemps pleine.

L'absinthe lui fait une concurrence chaque jour plus redoutable mais sans qu'on puisse prévoir qui l'emportera de l'éclixir blanc ou de la liqueur verte. Ils se valent d'ailleurs, quant à la toxicité.

L'*absinthe* occupe sans conteste le premier rang parmi les liqueurs toxiques. Elle l'est doublement, et par l'alcool mal rectifié — ou même nullement rectifié — qui en est la base, la mauvaise odeur de cet alcool étant masquée par les essences qui entrent dans la composition de la liqueur d'absinthe, et par les essences ajoutées à l'alcool pour lui donner le bouquet caractéristique.

Nous verrons plus loin l'importance de la rectification relativement à la toxicité de l'alcool. Dans l'absinthe, les diverses substances ajoutées à l'alcool tiennent une place importante dans la pathogénie des accidents toxiques.

contusions, des maux de tête, des faiblesses de cœur, des apoplexies, etc.

Après la Révolution, la recette passa dans le domaine de la pharmacie et actuellement pharmaciens, liquoristes et établissements religieux rivalisent pour la fabrication des eaux d'arquebuse, fines et superfines.

Leurs formules sont, avec quelques variantes dans la quantité des plantes employées, celle de l'*Alcoolature* ou *Eau vulnérable* du Codex :

feuilles fraîches d'absinthe, d'angélique, de basilic, de calament, de fenouil, d'hysope, de marjolaine, de mélisse, de menthe poivrée, d'origan, de romarin, de rue, de sarriette, de sauge, de serpolet, de thym, de chaque 100 grammes.

Sommités fraîches et fleuries d'*hypericum*, de lavande, de chaque 100 grammes.

Alcool à 80 degrés, 3 litres.

On laisse macérer pendant huit jours et on distille.

Comment obtient-on la liqueur d'absinthe ?

Elle est de composition très variable<sup>1</sup>.

Deux procédés sont employés : tantôt c'est par distillation de l'alcool en présence des plantes aromatiques utilisées en fabrication, tantôt c'est en ajoutant simplement les essences de quelques-unes de ces plantes à l'alcool.

Le procédé par distillation est employé pour les absinthes dites : suisse, fine, demi-fine, de qualité supérieure.

On emploie des quantités variables suivant les fabricants, de sommités d'absinthe, d'hysope, de racines d'angélique, de semences de badiane, de feuilles d'origan, de fenouil, de coriandre, de menthe, de mélisse... La macération dans l'alcool à 69° ou 70° dure environ huit jours ; on distille au bain-marie et on ajoute 1 gramme d'essence d'anis par litre de liqueur, puis l'indigo, la teinture de curcunna, le sulfate de cuivre, etc... interviennent pour rendre satisfaisante la couleur.

Les absinthes obtenues à froid, sans distillation, par simple mélange des essences de grande absinthe, de fenouil, d'anis, de coriandre, avec de l'alcool sont — commercialement — liqueurs de qualité inférieure, bien qu'elles forment la plus grande partie de celles consommées. L'essence d'anis y domine. Or, l'essence d'anis prend place parmi les poisons stupéfiants les plus énergiques<sup>2</sup>.

Quant à l'essence d'absinthe vraie, MM. Magnan<sup>3</sup>, Laborde<sup>4</sup> en ont montré l'action convulsivante, épileptisante.

<sup>1</sup> P. Duplais, *Traité de la fabrication des liqueurs et de la distillation des alcools*, 1862.

<sup>2</sup> Cardéac et Meunier, *Contribut. à l'étude physiologique de la liqueur absinthe (Lyon méd., 1879)*. L'absinthe commune comprend deux groupes d'essences ayant chacun une action différente : essences à *action épileptisante* : absinthe, hysope, fenouil ; essences à *action stupéfiante* : anis, badiane, angélique, origan, menthe.

<sup>3</sup> Magnan, *Étude expérimentale et clinique sur l'alcoolisme : alcool, absinthe, épilepsie absintinique (Gaz. des hôpit., p. 310, 316, etc., 1869)*.

<sup>4</sup> Laborde, *De l'absinthisme, étude physiologique de la liqueur d'absinthe et des essences qui entrent dans sa composition (Tribune médicale, 10 octobre 1889)*.

L'essence d'absinthe vraie est de toutes les liqueurs qui peuvent entrer dans la composition de la liqueur d'absinthe, la plus toxique, la plus dangereuse.

Un quart de centimètre cube de cette essence, injecté à un cobaye, le tue en vingt, trente ou quarante minutes, après l'avoir fait passer par les diverses phases de l'attaque épileptique type.

Chez le chien, l'absorption de quelques gouttes d'essence d'absinthe provoque un accès de véritable folie furieuse, analogue à celui qui se manifeste chez l'homme en état d'ivresse absinthique.

Les effets de l'intoxication lente sont bien mis en évidence par une des expériences suggestives de M. Laborde. « L'animal choisi a été un jeune chien, du poids primitif de 9 kg. 500; bien portant, gai et frétilant avant l'expérience. Depuis trois semaines il absorbe par la sonde œsophagienne un petit verre de la contenance de 20 grammes de *liqueur* d'absinthe avec addition — telle qu'elle est faite dans la pratique ordinaire — de la quantité d'eau à peu près égale, qui donne au breuvage la couleur louche et blanchâtre bien connue. L'administration en est faite à jeun, avant le repas qui, au commencement, était pris avec une certaine voracité, comme s'il y avait une certaine excitation artificielle et comme si l'animal avait hâte de faire cesser par le remplissage rapide de l'estomac la sensation de l'action locale du breuvage absorbé. Mais bientôt cette voracité, cette appétence apparentes se sont calmées, et ce n'est plus qu'avec peine, avec une manifestation de dégoût visible et une parcimonie croissante, que l'animal en est venu à prendre de moins en moins les aliments. Il est dans un état de maigreur extrême, qu'explique bien une diminution rapide de son poids réduit de près de 2 kilogrammes... Il a le regard vague; il est comme dans une sorte de stupeur; de doux et caressant qu'il était, il est devenu hargneux; il est porté à mordre à la moindre sollicitation ayant même la forme d'une caresse: on le voit sortir tout à coup de cet état de stupeur et de somnolence pour s'élançer violemment devant lui avec aboiement, comme à la poursuite d'un ennemi. C'est exactement l'image de l'halluciné, délirant absinthique, qu'une impulsion subite, vertigineuse, irrésistible, pousse inconsciemment à l'attentat homicide... Ce chien est donc un véri-

table candidat à l'épilepsie absinthique, à laquelle il touche et qu'il atteindra bientôt; et il représente bien le buveur d'habitude, qui marche peu à peu mais fatalement au summum de l'intoxication, caractérisé par l'*attaque épileptique* confirmée et ses doubles conséquences : *psychiques* délirantes et impulsives; *physiques* dégénératives avec démence terminale<sup>1</sup>. »

Nous avons cité longuement cette expérience, car elle montre d'une façon saisissante de réalité — pour ne pas dire de réalisme — les effets de l'absorption lente de l'absinthe sur l'organisme... et pourtant la plupart des buveurs regardent l'absinthe comme presque inoffensive!

L'heure sainte de l'apéritif, l'heure verte, se généralise de plus en plus, par contagion (atelier, armée<sup>2</sup>, sociétés de gymnastique qui, pour leurs jeune pupilles sont, en général, d'excellentes écoles d'alcoolisme... etc.), par imitation, par snobisme, par religion même, prendre l'apéritif étant pour beaucoup un devoir, presque une vertu.

Aussi la consommation de l'absinthe subit-elle chaque année une ascension considérable.

« Dans la ville de Paris, la consommation de l'absinthe a plus que doublé dans l'espace de sept années, car, au lieu de 57.732 hectolitres frappés de droits d'octroi en 1885, nous trouvons 129,678 hectolitres en 1892<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> M. Laborde, L'alcoolisme au point de vue physiologique (*Revue scientifique*, 613,81, mai 1897).

V. aussi : A. Charpine, *De l'absinthisme* (thèse de Paris, 1894). — R. Casanova, *Intoxications chroniques par l'alcool, l'absinthe et le vulnérable* (thèse de Paris, 1885).

<sup>2</sup> Nous avons pu recueillir de nombreuses observations de soldats qui, arrivés au régiment des montagnes de l'Auvergne et des Pyrénées, buveurs d'eau, fêtaient le prochain départ de la classe, en absorbant deux, trois, cinq « Pernod » et plus chaque dimanche, sans compter les absinthes prises la semaine à la cantine, sans parler des petits verres de « blanche » bus le matin avec le café.

<sup>3</sup> E. Lancereaux, *Bulletin de l'Académie de médecine*, XXIII, p. 224, 1895, d'après un tableau statistique de l'administration des contributions indirectes.

Et cette consommation grandit sans cesse; aujourd'hui elle n'est pas loin d'atteindre 180,000 hectolitres et plus.

L'absinthisme est un mal presque exclusivement français. La France consomme à elle seule plus d'absinthe que le monde entier<sup>1</sup>. Les débits se multiplient, offrant le verre d'absinthe à 15 centimes; à 10 centimes même dans les villes où les droits d'octroi et les frais généraux sont peu élevés.

1 litre ainsi débité donne environ 25 petits verres, plutôt plus que moins, à 15 centimes, soit 3 fr. 75; à 10 centimes, soit 2 fr. 50.

Or, le prix de revient est à près le suivant :

Alcool industriel à 30 centimes le litre; on le dédouble; l'eau-de-vie employée revient à 15 centimes et paye comme droits de consommation 75 centimes; comme droits d'octroi, en moyenne, 35 centimes; on ajoute : essences d'anis, d'absinthe, etc., 45 centimes; soit au maximum 2 francs le litre.

Si le débit est quelque peu achalandé, ce commerce devient infiniment lucratif, d'autant plus qu'une partie de l'alcool employé est généralement acquis en contrebande, ce qui porte le bénéfice à plus de 75 pour 100.

L'absinthe servie dans les cafés et restaurants ne coûte pas beaucoup plus cher que celle des comptoirs, et comme le verre est compté 25 ou 30 centimes, plus 10 centimes de pourboire, on voit quel est l'impôt prélevé sur le consommateur quand il s'agit d'établissements qui — comme certains à Lyon et dans les grandes

<sup>1</sup> Legrain, L'alcoolisme en France (*Revue scientifique*, 613-81, 944, 10 avril 1897).

<sup>2</sup> L'alcool paye un double droit :

1<sup>o</sup> *Droit de consommation*, perçu à la sortie de la distillerie :

1824. . . . .	50 fr.	par hectolitre d'alcool à 100 degrés.
1830. . . . .	37,50	— — —
1854. . . . .	60	— — —
1860. . . . .	90	— — —
1871. . . . .	15,625	— — —

2<sup>o</sup> *Droit d'octroi*, l'entrée des villes d'au moins deux mille âmes, variable et relativement peu élevé.

M. Van Laer, *L'alcoolisme et ses remèdes*, A. Colin, 1897.

villes — débitent plus d'un hectolitre de liqueur d'absinthe par jour.

Toutes les liqueurs agissent à la fois par l'alcool et les essences qu'elles renferment; leurs effets toxiques sont analogues à ceux de l'absinthe.

Nous avons cité l'eau d'arquebuse, très consommée à Lyon; il faut y joindre le *vermouth*, macération d'absinthe et diverses autres substances végétales (badiane, galanga...) dans du vin blanc très alcoolique; son abus est aussi dangereux et provoque les mêmes accidents que celui de l'absinthe<sup>1</sup> et le *bitter*, macération de plantes amères dans l'alcool de genièvre.

En outre de ces produits avoués, bitter et vermouth en renferment beaucoup d'autres destinés à en corser l'odeur et la saveur; parmi eux: l'*aldéhyde salicylique*<sup>2</sup> et le *salicylate de méthyle*<sup>3</sup>.

La *liqueur de noyau* contient généralement un bouquet composé de benzo-nitrile et d'acide benzoïque. C'est un poison tétanisant énergique.

Les bouquets artificiels des vins, les *huiles de vins*, sont des poisons convulsivants du même genre.

Poison convulsivant aussi l'*aldéhyde pyromucique* ou *surfu-*

<sup>1</sup> M. Klippel, Alcoolisme (in *Manuel de médecine Dabové-Achard*, t. VII, p. 22, 1897).

<sup>2</sup> *Aldéhyde salicylique* ou *hydrate de salicyle*. Aldéhyde-phénol dérivé du benzène et obtenu synthétiquement en traitant le phénol par la soude et le chloroforme.

Existe à l'état naturel dans l'essence de Reine des prés (*spiraea ulmaria*).

Liquide incolore ou légèrement jaunâtre, d'une odeur aromatique très pénétrante, faiblement soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool.

Action sur l'organisme: poison essentiellement épileptisant (Laborde et Magnan).

<sup>3</sup> *Salicylate de méthyle*. A l'état naturel, dans l'essence de *Gaultheria procumbens* ou essence de Wintergreen, qui en contient 90 pour 100. Produit synthétiquement dans l'industrie. Liquide incolore, à odeur forte, très persistante; peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool.

Action sur l'organisme: poison convulsivant et surtout tétanisant (Laborde).

rol<sup>1</sup> — étudié comme les précédents par MM. Magnan et Laborde — qui constitue une des impuretés les plus dangereuses des alcools mal rectifiés.

Moins dangereuses que les liqueurs à essences, les eaux-de-vie de marc, de cidre, de poiré, de prunes, de cerises... font la transition entre celles-ci et l'alcool bien rectifié<sup>2</sup>. La toxicité de ces eaux-de-vie n'est pas beaucoup plus forte que celle de l'alcool éthylique pur<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Aldéhyde pyromucique* ou *furfurol* (*furfur* son, *oleum*, huile) existe à l'état naturel dans les alcools de grains; dans les alcools obtenus par distillation des *marcs*, etc.

On peut l'obtenir artificiellement en distillant un mélange de: son 6 parties, acide sulfurique 5 parties, eau 12 parties.

C'est un liquide huileux, légèrement jaunâtre, noircissant sous l'influence de l'air, de la lumière, ayant une odeur qui rappelle celle de l'essence de cannelle, de l'essence d'amandes amères.

On peut déceler le furfurol dans un alcool en mélangeant de l'aniline du commerce avec un volume égal d'acide acétique pur et un peu d'alcool suspect. La présence du furfurol se révèle par une coloration rouge intense.

<sup>2</sup> A. Joffroy, Des causes de l'alcoolisme... Leçon clinique faite à l'asile Sainte-Anne (in *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 22 novembre 1896).

Un litre d'alcool éthylique pur supposé à 50°	tue	64,500	kg.	d'animal.
— Eau-de-vie Montpellier	—	64,904	—	—
— Kirsch	—	65,001	—	—
— Eau-de-vie de cidre (Caen)	—	65,513	—	—
— Rhum Martinique	—	65,345	—	—
— Cognac	—	65,403	—	—
— Marc de Bourgogne	—	64,477	—	—
— Eau-de-vie de prunes (Lorraine)	—	68,597	—	—

On voit qu'entre le chiffre minimum de 64 kg. 500 et le chiffre maximum 68 kg. 597 il n'y a qu'une différence bien faible.

<sup>3</sup> La toxicité des eaux-de-vie de marc, de cidre, etc., semble avoir été un peu exagérée dans le rapport célèbre de M. Claude (des Vosges) en 1887. Sur ce point, on peut partager l'opinion de M. de Colbert Laplace, opinion exprimée dans un article écrit un peu ingénument en faveur des bouilleurs de cru (*Revue scientifique*, 613-84, 20 novembre 1897).

Les substances aromatiques, jointes à l'alcool et les impuretés de l'alcool employé dans la fabrication des eaux-de-vie, liqueurs et apéritifs, ne sont pas d'ailleurs les seuls coupables des méfaits de ces derniers et l'on peut dire avec M. A. Jaquet, de Bâle<sup>1</sup>, et contrairement à M. Daremberg<sup>2</sup> que le « poison essentiel des boissons alcooliques, c'est l'alcool. Ses impuretés, les produits ajoutés ont tout au plus pour effet d'aggraver l'intoxication, de modifier plus ou moins ses manifestations extérieures sans rien lui ôter pourtant de son caractère fondamental d'empoisonnement par l'alcool. L'alcool le plus pur peut produire l'alcoolisme; les effets se font peut-être attendre plus longtemps, les symptômes seront moins accentués, mais le résultat final n'en sera pas moins atteint ».

Les alcools sont des carbures d'hydrogène unis aux éléments de l'eau. Ils forment une série homologue dont la formule générale est  $C^n + H^{2n} + O$ . Tous sont toxiques; l'alcool éthylique l'est un peu moins que les autres avec lesquels il est généralement mélangé dans l'eau de-vie industrielle.

La toxicité des alcools varie suivant l'alcool considéré.

Les chiffres déterminés par MM. Dujardin-Beaumetz et Audigé<sup>3</sup> sont des plus éloquents.

ALCOOL	FORMULE	POINT D'ÉBULLITION	DOSES TOXIQUES MOYENNES pour 1 kilogramme du poids de l'animal.	
			à l'état pur	à l'état dilué
Amylique . . . . .	$C^5H^{12}O$	132°	1,70	1,50 à 1,60
Butylique . . . . .	$C^4H^{10}O$	112°	2	1,85
Isopropylique . . . . .	$C^3H^8O$	96°	»	3,75
Propylique . . . . .	$C^3H^8O$	96°	2,90	3,75
Ethylique (esprit de vin).	$C^2H^6O$	78°	8	7,75
Méthylique (esp. de bois).	$CH^4O$	60°	4,75	6,75

<sup>1</sup> A. Jaquet, Privat docent à l'Université de Bâle, *L'alcoolisme*, monographie de l'*Œuvre médico chirurg.*, p. 5 (Paris, Masson, nov. 1897).

<sup>2</sup> M. Daremberg n'a-t-il pas dit, un peu paradoxalement : « Ce qu'il y a de moins toxique dans les boissons alcooliques, c'est l'alcool » (Discussion à l'Académie de médecine, 1895).

<sup>3</sup> Dujardin-Beaumetz et Audigé, *loc. cit.*

MM. Joffroy et Serveaux<sup>1</sup>, en se plaçant dans des conditions expérimentales différentes ont obtenu :

Alcool.	Dose toxique pour 1 kg. de lapin
—	—
Alcool amylique. . . . .	0,63
— butylique. . . . .	1,45
— propylique. . . . .	3,40
— éthylique . . . . .	11,70
— méthylique. . . . .	25,35

La conclusion à retenir est que plus l'alcool monotomique considéré est élevé dans la série  $C^n H^{2n} + O$ , c'est dire, plus il contient de fois le groupe  $CH^2$ , plus il est toxique<sup>2</sup>.

Or, ces alcools *supérieurs* sont peu abondants dans l'eau-de-vie de vin ; ils le sont un peu plus dans les eaux-de-vie de marc, de cidre, de prunes, etc., et existent en très notable quantité dans les eaux-de-vie provenant de la fermentation des céréales : blé, orge, seigle, maïs, riz . . . . des mélasses de betteraves, des pommes de terre, etc.

La suppression des alcools *supérieurs* par une bonne rectification s'impose. Mais — il faut le redire encore une fois — leur plus grande culpabilité et celle des autres impuretés des alcools industriels n'innocente pas l'alcool éthylique<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> A. Joffroy et R. Serveaux, *Archives de médecine expérimentale*, 1895-1896.

<sup>2</sup> Recherches de Rabuteau et Doghiel, citées par Richardière, article INTOXICATIONS du *Traité de médecine*, Charcot-Bouchard, t. II.

<sup>3</sup> *Alcool éthylique*  $C^2 H^5. OH$  (esprit de vin, alcool de vin, hydrate d'éthyle, etc.), obtenu synthétiquement en partant de l'éthane  $C^2 H^6$  par le remplacement d'un H par un oxydrile (O. H.).

Produit par distillation des produits de fermentation du glucose (alcool éthylique, alcools homologues, acide succinique, glycérine), sous l'influence des champignons microscopiques du genre *saccharomyces* (levures).

L'alcool ordinaire est un liquide mobile, incolore, d'odeur agréable, de saveur forte et brûlante, bouillant à 18 degrés. D. = 0,80; très soluble dans l'eau ; il en renferme normalement 7 à 8 pour 100 que la distillation

Comme l'a rappelé M. A. Joffroy <sup>1</sup>, « on semble trop oublier que l'alcool éthylique est toxique... Il est tellement le plus abondant dans les produits commerciaux que c'est lui qui joue le principal rôle comme poison... Ce n'est s'attacher qu'à un des côtés de la question que s'occuper uniquement des impuretés de l'alcool ».

Somme toute, la faible proportion des impuretés réduit leur rôle nuisible à peu de chose, malgré leur degré élevé de coefficient et de toxicité.

Est-ce une raison pour ne pas réclamer une bonne rectification de l'alcool? Non pas. Elle diminuerait sensiblement les dangers de l'alcoolisme et, comme on ne peut empêcher le buveur de vouloir s'empoisonner, du moins, peut-on exiger que le poison soit le moins nocif possible.

Pour terminer cette question de la toxicité de l'alcool, il faut signaler encore l'augmentation de son pouvoir toxique avec la concentration. Plus une même quantité d'alcool est concentrée au moment de son absorption, plus elle est toxique — et ce point de l'influence des boissons alcooliques fortes a été bien mis en évidence par M. Antheaume<sup>2</sup>.

Enfin, pris avec les aliments au moment du repas, il est infiniment moins nuisible qu'ingéré le matin, à jeun. La digestion favorise sa combustion rapide et son élimination de l'organisme; elle diminue par ce fait même son action directe sur les tissus.

A côté des lésions propres à l'intoxication chronique par l'alcool et de l'influence de l'alcool sur la pathogénie spéciale de ces lésions, il faut placer l'affaiblissement de la résistance de l'organisme vis-à-vis des maladies infectieuses, l'ameublissement du terrain qui se trouve tout préparé pour la pullulation des germes pathogènes.

simple ne peut lui enlever; il marque alors 94-96 degrés à l'alcoomètre centésimal de Gay-Lussac.

L'eau-de-vie de vin passant au milieu de la distillation — eau-de-vie de *cœur*, eau-de-vie de *centre* — est de l'alcool éthylique presque pur.

<sup>1</sup> *Leçon clinique*, citée plus haut.

<sup>2</sup> A. Antheaume, *Toxicité des alcools et prophylaxie de l'alcoolisme* (thèse de Paris, 1897, Alcan, édit.).

Le bacille de Koch est le plus redoutable d'entre eux et l'alcoolisme *latent* ou *déclaré* semble le favoriser tout particulièrement dans son œuvre de destruction. Les excès de boissons sont une des principales causes prédisposantes de la tuberculose <sup>1</sup>.

Au Havre, à Rouen, où la consommation de l'*alcool pur* s'élève à plus de 14 litres par tête<sup>2</sup>, les habitants ont perdu 322 et 400 phtisiques par 100.000. A Toulouse, la consommation de l'alcool atteint à peine 2 litres par habitant, la population ne perd par la tuberculose pulmonaire que 195 pour 100.000 habitants<sup>3</sup>.

En outre de la tuberculose, les autres infections, les lésions organiques et traumatiques, sont plus mal supportées chez les buveurs ; ils sont de mauvais malades, de mauvais blessés, et leur manque de résistance amène chez eux une mortalité très sensiblement plus grande que chez les abstinents <sup>4</sup>. On conçoit l'importance de ces faits au point de vue des assurances sur la vie, et certaines compagnies anglaises en tiennent compte. Elles appliquent aux assurés abstinents, aux *teetotalers*, membres sincères des sociétés de tempérance, des tarifs réduits de 15 à 20 pour 100.

<sup>1</sup> Lancereaux, *Bulletin de l'Académie de médecine*, XXIII, p. 222, 1895.

<sup>2</sup> Chiffre bien inférieur à la réalité (voy. plus loin).

<sup>3</sup> G. Lagneau, *Bulletin de l'Académie de médecine*, XXXIV, p. 653, 1895.

<sup>4</sup> Ogle, cité par A. Jaquet *loc. cit.* (*Supplément to the forty fifth Annual Report of the Registrar general*, p. 32, 1885).

Mortalité en Angleterre et Pays de Galles, pour 61.441 mâles âgés de vingt-cinq à soixante ans, atteint 1000 décès par an.

Taux de la mortalité varie suivant les diverses professions et s'élève dans la période considérée par l'auteur anglais :

Ecclésiastiques. . . . .	556
Jardiniers . . . . .	599
Agriculteurs . . . . .	631
Brasseurs . . . . .	1361
Cafetiers et restaurateurs . . . .	1521
Garçons d'hôtel et de café . . . .	2205

Sans parler de la folie alcoolique aiguë — du *delirium tremens*, épisode aigu de l'alcoolisme chronique — l'alcool tient une grande place dans la pathogénie des maladies mentales, dont il est un des facteurs les plus importants, sinon le plus important. C'est une constatation faite depuis longtemps<sup>1</sup>.

La courbe de la consommation de l'alcool et la courbe de la folie sont parallèles. Toutes deux augmentent progressivement depuis vingt ans.

Dans une circulaire adressée aux recteurs des Universités, M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, disait récemment :

« Le nombre des aliénés dont la maladie est due directement à l'alcoolisme était en moyenne de 713 par année de 1860 à 1875; il a été en 1893 de 3386. »

Les relevés de Claude<sup>2</sup>, de Magnan<sup>3</sup>, de Legrain<sup>4</sup>, en France; de Festeherin, en Suisse; de Baër, etc., permettent d'évaluer avec Jaquet, à 15-20 pour 100 le nombre des aliénés victimes de l'alcool — cela en tenant compte des réserves qu'impose la non délimitation précise des affections ayant pour origine vraie l'intoxication alcoolique et de la nécessité d'admettre souvent la simple coïncidence d'alcoolisme et d'aliénation mentale sans rapport de cause à effet.

Se rapprochant des troubles mentaux, la criminalité est consi-

<sup>1</sup> A. Voisin, *De l'état mental dans l'alcoolisme aigu et chronique et dans l'absinthisme*, Paris, 1864. — E. Bergeret, *De l'alcoolisme*, Baillière, 1869. — A. Dagonet, *De l'alcoolisme au point de vue de l'aliénation mentale*, Baillière, 1873.

<sup>2</sup> Claude (des Vosges), *loc. cit.*

<sup>3</sup> Magnan, *Bulletin de l'Académie de médecine*, XXXIV, p. 122.

<sup>4</sup> Legrain, Des rapports de l'aliénation mentale et de l'alcoolisme (in *Bericht über den V. Internationalen Kongress zur Bekämpfung des Missbrauchs geistiger Getränke zu Basel*, 1895).

V. aussi Darin, *Contribution à l'étude des rapports de l'alcoolisme et de la folie*, Baillière, édit. (thèse de Paris, 1896).

dérablement influencée par la consommation croissante des boissons alcooliques.

Les meurtres, les attentats commis sans cause sérieuse, dans la sauvage impulsion d'un brusque accès de démence que rien ne vient expliquer logiquement et dont l'alcool est la cause vraie, prennent aujourd'hui une importance de tout premier ordre. La tendance actuelle des juges et des jurys à admettre l'excuse de la folie alcoolique, fait de l'ivresse et de l'alcoolisme chronique un danger social au premier chef, danger d'autant plus sérieux que les excès de boisson augmentent considérablement la fréquence des crimes et des délits. Le tableau<sup>1</sup> dressé par M. Marambat, greffier-chef de la prison Sainte-Pélagie, de ceux où l'influence des excès alcooliques est nettement constatée, est un document d'une valeur incontestable. Dans une thèse très documentée<sup>2</sup>, M. J. Serré

<sup>1</sup> Cité par M. Motet, *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XXXIV, p. 53, 1895 :

Délits.	Nombre d'individus.	Nombre des intemperants.	Proportion p. 100.
Vol, recel, abus de confiance, faux, chantage. . . . .	1.898	1346	70
Coups et blessures volontaires, outrages, rébellion, etc. . .	415	366	88,2
Viol, attentats à la pudeur, attentats aux mœurs, exci- tation de mineurs à la dé- bauche, etc. . . . .	308	165	53,6
Assassinat, meurtre . . . . .	15	8	55,5
Incendie volontaire . . . . .	14	8	57,2

<sup>2</sup> J. Serré, *Des crimes et délits dans le délire alcoolique aigu* (thèse de Paris, 1896, Jouve édit.):

	Hommes.	Femmes.	Total.
Nombre des obser- vations . . . . .	1200	300	1500
Cas où aucun crime n'est signalé. . . . .	702	185	888
Cas où existent des crimes . . . . .	497 (41 0,0)	115 (38 0,0)	612 (86 0,0)

montre que sur 1.500 cas de folie alcoolique relevés pendant huit ans, des crimes et délits ont été commis dans 86 pour 100 des cas.

	Hommes	Femmes	Total
Violences sur soi-même . . . . .	7	2	9
Tentatives de suicide . . . . .	148 (12 0/0)	45 (15 0/0)	193 (12,86 0/0)
Menaces . . . . .	117 (9 0/0)	20 (6 0/0)	137 (9,13 0/0)
Dont à main armée.	30	2	32
Agression, coups et blessures . . . . .	135 (11 0/0)	34 (11 0/0)	169 (11 0/0)
Tentatives de meurtre . . . . .	41 (3,41 0/0)	11 (3,66 0/0)	52 (3,46 0/0)
Détérioration d'objets publics . . . . .	2	»	2
Bris de clôture . . . . .	3	»	3
Bris de mobilier . . . . .	49 (4 0/0)	7 (2 0/0)	56 (3,73 0/0)
Menaces d'incendie.	4	2	6
Tentatives d'incendie . . . . .	4	1	5
Incendie . . . . .	1	»	1
Abus de confiance, vols, etc. . . . .	4	2	6
Cris séditieux . . . . .	1	»	1
Outrages aux agents.	5	2	7
Tentatives de rapt d'enfant . . . . .	1	»	1
Outrages aux mœurs	22 (1,8 0/0)	12 (4 0/0)	34 (2,26 0/0)
Tentative de viol . . . . .	1	»	1

Les 1500 cas en question ne sont pas relatifs à autant de malades, mais seulement à autant de séquestrations; certains alcooliques sont, on le sait, séquestrés un grand nombre de fois. En réalité, les 1200 cas (hommes) ont été fournis par 1094 malades, les 300 (femmes) par 287.

Le tapage nocturne et le vagabondage ne figurent pas dans le tableau précédent, parce que le premier est, en quelque sorte, de fondation dans le délire alcoolique; quant à l'autre, il n'en est pas fait mention dans les certificats.

V. aussi Hazemann, *Les homicides chez les absinthiques* (thèse de Paris, 1897, Jouve, édit.).

La statistique de M. Masoin<sup>1</sup>, pour la Belgique, est encore une preuve en faveur du même ordre d'idées.

Enfin, l'excellente monographie<sup>2</sup> de M. Jaquet, que la haute compétence de son auteur, élève de Bunge et bien connu par ses travaux antérieurs sur l'alcoolisme, permet de citer avec confiance, nous donne les chiffres suivants :

« L'enquête faite par Baër<sup>3</sup> dans 120 maisons de correction allemandes, disséminées dans tout le territoire de l'empire allemand, et comprenant 32.837 détenus, a montré l'alcoolisme chez 13.706, soit 41,7 pour 100... D'après la nature des crimes commis, ce sont surtout les attentats sur l'individu : coups, blessures, meurtre, homicide, viol, dans lesquels le rôle de l'alcoolisme est le plus manifeste.

« La contre-épreuve n'est pas moins concluante. Dans des pays où l'alcoolisme est en décroissance, comme la Suède et la Norvège, on a constaté une diminution sensible de la criminalité. Dans la période de 1830 à 1834, on a enregistré en Suède, avec une consommation de 46 litres d'eau-de-vie<sup>4</sup> par an et par tête, 59 cas de meurtre, 12 cas d'inceste, 2.281 cas de vol ; de 1875 à 1878, la consommation de l'eau-de-vie étant tombée à environ 11 litres, le nombre des cas de meurtre et d'homicide est descendu à 18, celui des cas d'inceste à 7, et de vol à 1.871.

« En Norvège : 1844, 10 litres par tête et par an ; 294 délits pour 100.000 habitants.

<sup>1</sup> Masoin, Alcoolisme et criminalité (*Bulletin de l'Académie de médecine de Belgique*, 1896).

2.836 individus condamnés à cinq ans au minimum :

11,4 p. 100 étaient en état d'ivresse au moment du crime.

44,7 p. 100 étaient adonnés habituellement à l'ivrognerie.

235 grands criminels condamnés aux travaux forcés à perpétuité :

54,7 p. 100 étaient alcooliques.

218 condamnés à mort :

60 p. 100 étaient des buveurs d'habitude.

<sup>2</sup> A. Jaquet, *loc. cit.*, p. 13.

<sup>3</sup> Baër, *Die Trunksucht und ihre Abwehr*, Vienne, 1890.

<sup>4</sup> Eau-de-vie ne voulant pas dire alcool pur, comme dans les statistiques françaises.

« 1871, 5 litres, 207 délits.

« 1876, 4 litres, 180 délits. »

« Enfin, une observation des plus frappantes est la diminution du nombre des crimes en Irlande dans les années 1838 à 1842. A cette époque, le père Mathew prêchait en Irlande la croisade contre l'alcoolisme et fondait l'*Irish total Abstinence Association* qui, après deux ans d'existence, comptait déjà 1,800,000 membres. La consommation de l'alcool, égale à 55 millions 1/2 de litres de whisky en 1838, était descendue, en 1841, à 25 millions 1/2 de litres. Pendant cette période de cinq ans, le nombre des crimes, comparé à la période quinquennale précédente, est tombé de 64,520 à 47,927 et le nombre des exécutions capitales de 59 à 4. »

Paupérisme et alcoolisme se donnent la main, l'un étant souvent fils de l'autre et réciproquement. L'ouvrier malheureux aime le cabaret, le *salon du pauvre*, et sa misère vient y chercher la triste consolation de l'alcool.

L'ouvrier laborieux, aisé, y laisse entre les mains du débitant la moitié, les deux-tiers, la presque totalité de son gain ; il y gaspille sa santé, sa force et son intelligence.

Quant aux conséquences morales de cette misère engendrée par l'alcoolisme, tout le monde a eu occasion de les observer : destruction de la famille, abandon des enfants, les fils paresseux, buveurs, vagabonds, les filles perverses, prostituées.

Tous ces faits n'auraient encore qu'une valeur secondaire au point de vue social, si l'alcool n'était nuisible qu'à celui qui le consomme, mais l'*alcoolisme héréditaire* existe<sup>1</sup> ; il est plus terrible que l'alcoolisme acquis, c'est là surtout ce qui fait la gravité de la question pour la France.

Son évolution dans notre pays a été très judicieusement divisée par M. Legrain<sup>2</sup> en trois grandes périodes. La *première*, prenant

<sup>1</sup> E. Gendron, *Alcoolisme héréditaire* (thèse de Paris, 1880).

<sup>2</sup> Legrain, L'alcoolisme en France (*Revue scientifique*, 613-81 (944) 19 avril 1897.

La première comprend toute la série des temps où l'on ne consomme en

fin en 1789 et caractérisée par l'état isolé, individuel de l'intoxication alcoolique. La *seconde*, s'étendant jusqu'à la ruine des vignobles français par le phylloxera est marquée par un accroissement constant de la consommation du vin et de la consommation de l'alcool. La *troisième*, la période actuelle, présente un accroissement considérable de la consommation de l'alcool et surtout de l'absinthe, en même temps qu'une diminution notable de celle des boissons fermentées, surtout du vin.

France que des boissons fermentées légitimes. La consommation du vin n'est pas considérée encore comme d'impérieuse nécessité, beaucoup s'en passent volontiers ; son usage est donc plutôt limité. Les accidents d'alcoolisme chronique, quand ils existent, éclatent tardivement, à une époque avancée de la vie, à un âge où, la fonction génitale s'éteignant, l'homme ne procréé plus. Quand il a constitué sa famille, il était plein de sève, plein de vigueur ; il n'avait aucune tare, et ses enfants sont nés indemnes du vice héréditaire. Voilà le fait qui domine dans l'histoire de l'alcoolisme ancien. Ses victimes sont restées isolées, le mal ne fut jamais qu'individuel....

La seconde période commence aux alentours du grand mouvement révolutionnaire, pour finir à l'apparition des alcools proprement dits sur la scène commerciale et industrielle. On assiste à l'apparition de l'activité dévorante des temps modernes ; un organisme nouveau apparaît, symbolisant cette exubérance de vie : le cabaret, champignon vénéneux de nos Sociétés modernes, qui pullule bientôt avec une foudroyante rapidité. Il est d'abord beaucoup plus l'effet que la cause du besoin factice de l'excitation alcoolique ; mais peu à peu, en le satisfaisant, il l'attise, l'augmente, et devient finalement la cause la plus puissante du mal que nous déplorons ici. Salon du pauvre, officine électorale, quelle qu'en soit la glorification, j'y vois surtout un foyer de démoralisation, un agent de mort honteuse pour notre pays....

Cette seconde période est donc caractérisée par la *généralisation* de la consommation des spiritueux connexes à la multiplicité de besoins nouveaux, engendrés accessoirement par l'évolution de la Société moderne.

La troisième période est celle de l'alcoolisme proprement dit, alcoolisme de l'alcool.... Pendant un certain nombre d'années, il y a excès de consommation de vins et de spiritueux. Puis survient une crise fatale : les vignobles français sont ruinés par la maladie. Il eût été sage alors, soit de se passer de vin, soit de réduire sa consommation. Mais le pays étant à ce moment conquis au goût des spiritueux, le vin manquant, on se rua sur l'alcool. Cet appétit fébrile pour l'alcool, l'accoutumance pour ce produit

L'alcoolisme héréditaire est un mal contemporain, il était inconnu dans la première période et rare dans la seconde. On peut le résumer par un seul mot en le définissant : une *dégénérescence*, mais en prenant le mot *dégénérescence*, dont on a tant usé et abusé, dans son sens le plus absolu, celui qu'en a donné Morel<sup>1</sup> : une déviation malade d'un type primitif, déviation se transmettant héréditairement et aboutissant finalement par la stérilité à l'extinction de la race dégénérée.

L'hérédité léguée à ses descendants par l'alcoolique est terrible. Elle présente schématiquement la succession suivante :

*1<sup>re</sup> génération.* — Immoralité, dépravation, excès alcooliques, abrutissement moral.

*2<sup>e</sup> génération.* — Ivrognerie héréditaire, accès maniaques, paralysie générale

*3<sup>e</sup> génération.* — Sobriété, tendance hypocondriaque, lypémanie, idées systématiques de persécution, tendances homicides.

*4<sup>e</sup> génération.* — Intelligence peu développée, stupidité, transition à l'idiotisme, et en définitive extinction probable de la race.

Ce tableau établi par Morel, d'après quelques observations de

délétère est devenu tellement invincible, que la reconstitution des vignobles français a fait à peine fléchir la courbe de la consommation alcoolique. Le goût du vin légitime semble perdu pour nous. Nous avons vu le règne de l'apéritif, des liqueurs de ménage, des bénédictines de toutes nuances et de toutes marques ; les cabarets envahissent les trottoirs et aborderont demain la chaussée. C'est l'âge d'or du cabaret, et 500.000 débitants, sans compter les débitants clandestins, empoisonnent à leur aise nos compatriotes.... *D'individuel*, l'alcoolisme est devenu *collectif*. L'alcool est consommé dans toutes les périodes de la vie, même dans l'enfance. Il frappe l'homme en pleine sève. L'homme qui devient père est déjà empoisonné. Les enfants dégénèrent, la famille est ruinée dans son équilibre vital. L'alcoolisme de nos pères était une maladie de l'individu ; l'alcoolisme d'aujourd'hui est une maladie de l'espèce, un mal national.

(Conférence faite par M. Legrain, à la Faculté de Médecine de Paris, sous le patronage de la *Ligue nationale contre l'alcoolisme*, et de la *Société contre l'usage des boissons spiritueuses*).

<sup>1</sup> Morel, *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine*, Paris, Baillière, 1857.

familles alcooliques, est bien l'expression de la réalité. Les travaux publiés ultérieurement par les auteurs les plus compétents le confirment pleinement.

M. Legrain <sup>1</sup> a pu étudier soigneusement 215 familles de buveurs représentant 814 individus répartis en trois générations.

Voici les résultats :

Dégénérés . . . . .	60	p. 100
Fous moraux . . . . .	14	—
Convulsivants . . . . .	22	—
Epileptiques. . . . .	17	—
Aliénés proprement dits . . . . .	19	—

« Débilité constitutionnelle, rachitisme, tuberculose, épilepsie, hystérie, voilà pour le physique; débilité intellectuelle, irritabilité, idiotie, folie précoce (particulièrement impulsion à boire), mauvais instincts, démoralisation, crime : voilà pour le moral. Tel est le lot des hérédito-alcooliques<sup>2</sup>. »

En outre, M. Legrain a constaté une mortalité de 32 pour 100 dans le bas-âge et rapporte le cas, à lui communiqué, de deux buveurs de Rouen ayant engendré 30 enfants. Pas un n'est arrivé à l'âge adulte.

Demme<sup>3</sup>, médecin de l'hôpital des enfants à Berne, a observé

<sup>1</sup> Legrain, *Hérédité et alcoolisme*, 1889; *Dégénérescence sociale et alcoolisme*, Paris 1895.

<sup>2</sup> Legrain, Conférence citée (*Rev. scient.*, 17 avril 1897).

<sup>3</sup> Demme, *Influence de l'alcool sur l'organisme de l'enfant*, Stuttgart, 1891

	1 <sup>er</sup> groupe Buveurs, mais sans tare cérébrale.	2 <sup>e</sup> groupe Gens sobres.
<b>Nombre d'enfants.</b> . . . .	<b>57</b>	<b>61</b>
Enfants morts prématurément.	12	5
— idiots . . . . .	8	2 (Retardés sans être idiots).
— épileptiques . . . . .	13	2 (Simpl. choréiques).
— difformes. . . . .	3	2
— sourds-muets . . . . .	2	0
— ivrognes avec épilepsie, chorée, etc. . . . .	5	0
— nains . . . . .	5	0
— <b>normaux</b> . . . . .	<b>9</b>	<b>50</b>

pendant douze ans dix familles de buveurs et dix familles de gens sobres et ses observations sont absolument d'accord avec celles des auteurs précédents. Ceux-ci ont eu 61 enfants dont 50, soit 82 p. 100 se sont développés normalement; ceux là ont eu 57 enfants, dont 9 seulement, soit 17 pour 100, ont eu un développement normal.

La mortalité excessive des enfants nés de parents alcooliques est due surtout à leur manque de résistance, qui est pour ainsi dire nulle, vis-à-vis de la tuberculose et des autres infections. Elle est une cause sérieuse de dépopulation et M. Lauceaux signale ce fait en y insistant particulièrement <sup>1</sup>.

Ces quelques remarques sur quelques effets de l'alcoolisme font naître dans l'esprit le doute suivant : Le tableau des faits cités — tableau bien sombre — n'est-il pas trop noir et n'exagère-t-on pas sinon les effets de l'alcool sur l'organisme, du moins l'importance de la consommation croissante de l'alcool en France ?

<sup>1</sup> E. Lauceaux, Absinthisme et alcoolisme héréditaires (in *Traité de médecine et de thérapeutique*, Brouardel, Gilbert, Girode, p. 245 et 246, Baillière, 1897).

Aidé de la tuberculose, l'alcoolisme est depuis longtemps l'un des principaux facteurs de la dépopulation. La réunion de ces facteurs, beaucoup plus que le fer et le feu, a contribué à réduire de plus en plus le nombre des indigènes de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud. C'est elle encore qui amène la disparition progressive des habitants d'un grand nombre d'îles de l'Océanie, notamment ceux des îles Marquises, Sandwich, Taïti. Mais il suffit d'examiner ce qui se passe chez nous pour reconnaître que l'alcoolisme est une cause de dépopulation. Beaucoup de statisticiens, d'économistes, s'alarment à juste titre de la décroissance de la population dans l'une des provinces les plus favorisées de la France, et chacun donne à sa façon l'explication de ce fait. Tel y voit le résultat d'un calcul, tel autre un effet de la mortalité excessive des nouveau-nés. Cependant si l'on y regarde de près, on reconnaît que la Normandie, contrée où l'on distille une grande quantité d'eau-de-vie, est une de celles où l'alcoolisme exerce les plus grands ravages. Là, règne le préjugé qu'il est nécessaire d'administrer du vin et des liqueurs aux enfants pour les fortifier. Cette fâcheuse habitude de nourrir les enfants autrement qu'avec du lait, venant se joindre aux excès alcooliques, si communs en Normandie, est, sans aucun doute, une des principales causes de la dépopulation de cette riche province.

On peut effacer ce point d'interrogation en citant les chiffres des statistiques officielles. On ne saurait contester leur valeur documentaire.

Nous avons vu combien néfaste avait été l'influence du phylloxera sur l'évolution de l'alcoolisme en France et le coup de fouet qu'il lui a donné en faisant se développer le goût de l'alcool pur. Les conséquences de la ruine des vignobles français ont été rendues plus funestes encore parce qu'elle a permis à d'énormes quantités d'alcools industriels d'envahir le marché.

En même temps que baissait la production de l'alcool de vin<sup>1</sup>, la consommation augmentait et les alcools de mélasses, de grains, de betteraves voyaient augmenter leur production. Ils sont de beaucoup les plus toxiques et tendent de plus en plus à remplacer tous les autres alcools.

Quelle que soit l'origine de l'alcool, sa consommation augmente chez nous d'une façon effrayante.

<sup>1</sup> Production de l'alcool de vin :

1876 . . . . .	545,994 hectolitres.
1877 . . . . .	457,570 —
1878 . . . . .	492,952 —
1879 . . . . .	402,651 —
1880 . . . . .	27,200 —
1881 . . . . .	34,224 —
1882 . . . . .	21,962 —
1883 . . . . .	22,710 —
1884 . . . . .	35,251 —
1885 . . . . .	23,240 —
1886 . . . . .	49,513 —
1887 . . . . .	32,758 —
1888 . . . . .	41,776 —

PRODUCTION DES ALCOOLS DE

Années.	PRODUCTION DES ALCOOLS DE		
	Betteraves. Hectolitres.	Mélasses. Hectolitres.	Grains. Hectolitres.
1876	243,000	710,000	401,000
1880	429,000	685,800	412,000
1885	465,000	728,000	507,000
1888	654,000	582,000	794,000
1895	744,000	850,000	386,000

Les chiffres que pouvaient faire prévoir le travail de L. Luniér<sup>1</sup> sont de beaucoup dépassés. Ceux publiés par l'Administration des finances des *quantités* d'alcool *imposées* sont les suivantes :

1850 . . . .	585.000	hectolitres	d'alcool pur
1855 . . . .	715.000	—	—
1860 . . . .	851.000	—	—
1865 . . . .	873.000	—	—
1870 . . . .	882.000	—	—
1875 . . . .	1.010.000	—	—
1880 . . . .	1.314.000	—	—
1885 . . . .	1.444.900	—	—
1890 . . . .	1.662.000	—	—
1895 . . . .	2.036.000	—	—
1896 . . . .	2.856.000	—	—

Ces chiffres indiquent le total des hectolitres d'alcool à 100 degrés acquittant l'impôt. Ils sont bien inférieurs à la réalité. La fraude est considérable. Dans son rapport à la Chambre des députés pour la réforme générale de l'impôt en 1893, M. Guillemet estime ainsi la production de l'alcool en 1892 :

Production officielle . . . .	2 263.079	hectolitres.
Importation <sup>2</sup> . . . . .	150.000	—
Fraude par les bouilleurs . . . .	700.000	—
Total . . . . .	3.113.079	hectolitres.

Cette énorme consommation d'alcool n'est pas uniformément répartie sur le territoire et divers départements se distinguent plus particulièrement par l'alcoolisme de leur population.

Au premier rang se place la Seine-Inférieure.

Une enquête des plus minutieuses et des plus laborieuses a été faite par deux médecins — MM. Brunon et Tourdot<sup>3</sup> — pour établir le bilan de l'alcool dans la seule Normandie :

<sup>1</sup> L. Luniér, *De la production et de la consommation des boissons alcooliques en France*, Paris, 1877.

<sup>2</sup> Non compensée par l'exportation.

<sup>3</sup> Amédée Tourdot, *L'alcoolisme dans la Seine-Inférieure* (thèse de Paris, 1886).

« L'un d'eux s'est fait garçon de café et de débits au Havre, à Rouen, pour mieux suivre à la prime d'origine les pratiques de cet empoisonnement endémique de toute une génération. pendant que l'autre marquait au passage, sous les cent yeux de l'administration des contributions directes, des milliers de tonneaux d'alcool circulant au grand jour, sans préjudice des énormes quantités que la fabrication clandestine ne fait circuler que la nuit.

« Ils ont constaté, à Rouen, une consommation annuelle de 4.600.000 litres d'alcool, sans compter ce qui a dû échapper à leurs investigations. Il y a des débits populaires où un hectolitre d'alcool plein le matin est vide le soir, et l'on voit ouvert dans les rues cinquante débits pour cent maisons. Il est de ces débits qui font beaucoup plus d'affaires à porte-pot, dans les familles, que sur le comptoir. Le docteur garçon de café a porté le matin à la première heure chez des clients ouvriers ; il a assisté à la confection de la soupe pour le père, la femme et les enfants. On remplit une grande soupière de tranches de pain, on y verse le café bouillant — du café de chicorée — et l'on relève le bouillon par une demi-bouteille d'alcool. C'est la soupe pour quatre personnes. Si la famille est plus nombreuse, le litre entier d'alcool y passe.

« On n'a plus faim de la journée, mais la soif est inextinguible jusqu'au soir. Hommes et femmes s'attablent dans les débits et les tournées d'alcool succèdent aux tournées d'absinthe. Si l'on gagne trois francs à trimmer sur le port, on dépense huit sous de nourriture, le reste se dissout en boisson, toujours la même. Il faut que l'eau-de-vie chauffé le gosier pour être appréciée ; on la pimente d'une pointe d'acide sulfurique. Alors, c'est du bon !.

Après dix ans de ce régime, le vigoureux gaillard émigré de la campagne pour venir jouir de la belle vie de la ville est un corps usé. A quarante ans, c'est un vieillard « qui ne dessoule plus » — c'est l'expression énergique et réaliste de MM. Brunon et Trudot.

Ils supposent qu'il doit y avoir la moitié de la population qui

<sup>1</sup> Sur 36 échantillons d'esprits et d'eau-de-vie, prélevés dans les débits de Rouen, 21 contenaient de l'acide sulfurique, 5 de l'acide acétique.

R. Cazanova, *loc. cit.*

use sans abuser de l'alcool. Il y a 150.000 âmes à Rouen et une consommation de 4.600.000 hectolitres, soit 40 litres par tête. S'il n'y a qu'un Rouennais sur deux qui boive, ils sont 57.000 hommes, femmes et enfants qui absorbent chacun l'effroyable dose de 80 litres d'alcool. Aussi, parmi les débardeurs du port, dans les ateliers de forgerons, de chaudronniers, de mécaniciens, dans les diverses usines, les neuf dixièmes des ouvriers sont complètement alcooliques.

Au Havre, il en est de même.

La progression du nombre des débits suit celle de l'alcool. Il serait peut-être plus exact de dire : la consommation de l'alcool augmente avec le nombre des débits. Il dépasse 500.000 pour la France<sup>1</sup>.

Leur répartition est très inégale.

En Normandie, la proportion est de 1 cabaret pour 66 habitants.

Dans l'agglomération de Roubaix, il y a plus de 2000 « estami-nets » pour 110.000 habitants.

Paris possède un débit pour deux maisons et demie, 1 pour 77 habitants.

Lyon n'a rien à envier à Paris. Il possède 17.000 maisons, 450.000 habitants et 6000 débits<sup>2</sup>, 1 pour 3 maisons et 1 pour 75 habitants.

<sup>1</sup> Pour la France :

1875	342 622 débits.	1887	404.832 débits.
1880	356.863 —	1888	408.751 —
1881	367.825 —	1889	410.069 —
1882	372.587 —	1890	413 111 —
1883	374.145 —	1891	416 691 —
1884	386.855 —	1892	417.568 —
1885	395 703 —	1893	421.233 —
1886	401.021 —	1894	432.164 —

Non compris les cafés et cabarets de Paris ; sans compter les innombrables débits clandestins. M. van Laer, *loc. cit.*, p. 120.

<sup>2</sup> Pour Lyon :

1877.	. . .	4480 débits de boissons.	
1881.	. . .	5100 —	—
1884.	. . .	5360 —	—
1890.	. . .	5520 —	—
1895.	. . .	6000 —	—

Comme l'amour de son village tient une grande place en toutes choses, nous terminerons ces quelques notes en citant partiellement un intéressant article<sup>1</sup> publié par M. le professeur Augagneur :

« La consommation croissante de l'alcool absorbe une partie importante du capital circulant et laisse, par exagération, des disponibilités insuffisantes pour l'achat des autres denrées....

« La valeur des loyers payés par le commerce et l'industrie est à Lyon de 31.300.000 francs ; les débits de boissons représentent 6.000.000 sur ce chiffre total ; un cinquième des locaux de commerce, c'est-à-dire des rez-de-chaussée, est occupé par les débitants de boissons.

« D'après les statistiques de l'octroi, les débits de tous genres : brasseries, cafés, cabarets, comptoirs, payent les droits sur 500.000 hectolitres de vin et 17.000 hectolitres d'alcool pur.

« Le prix moyen du litre de vin ou de bière vendu sur la table étant de 0,50 centimes, la vente de ces boissons au détail produit une somme de 25.000.000 de francs.

« L'alcool n'est pas consommé à l'état de pureté, mais dédoublé, mêlé à des essences, mélanges qui constituent les liqueurs. On admet que 1 litre d'alcool pur donne 3 litres au détail. La quantité des liqueurs alcooliques vendue par les débitants s'élève donc à 5 100.000 litres. Dans 1 litre de liqueur, il y a au moins vingt petits verres du prix moyen de 15 centimes. Le capital dépensé en petits verres atteint annuellement 15.300.000 francs.

Il se dépense donc en boissons, sur le marbre des tables de café ou le zinc des comptoirs, 40.300.000 francs par an.

« Cette somme ne représente pas la totalité des frais de boisson de notre population lyonnaise. En réunissant les dépenses faites à domicile à celles faites au dehors, on arrive, d'après les chiffres précis de l'octroi, à plus de 55 millions. Les 7 ou 800.000 francs dépassant ce total peuvent être considérés comme représentant les

<sup>1</sup> Bellière (Dr Augagneur), L'alcoolisme et les intérêts du commerce (*Lyon Républicain*, mai 1897).

achats de vins de luxe. *En liquides usuels, Lyon dépense annuellement plus de 55 millions de francs.*

« J'attire l'attention tout spécialement sur la progression effrayante de la consommation de l'alcool pur :

*Quantités d'alcool pur consommé dans Lyon.*

Années 1877 . . . . .	8.193 hectolitres.
— 1880 . . . . .	10.518 —
— 1883 . . . . .	12.563 —
— 1886 . . . . .	13.161 —
— 1889 . . . . .	14.521 —
— 1892 . . . . .	16.410 —

« Et nous dépassons 18.000 hectolitres actuellement.....

« En 1895, les Lyonnais ont acheté :

Viandes de bœuf . . . . .	Fr.	27.608.141
— veau . . . . .	—	10.426.291
— mouton . . . . .	—	9.829.239
— porc . . . . .	—	5.832.201
		<hr/>
Total . . . . .	Fr.	53.245.870

« Conclusion : Les Lyonnais dépensent pour les boissons 2 millions de francs de plus que pour les viandes.

« Cet accroissement de la consommation alcoolique, voire même des boissons dites hygiéniques comme le vin, ne suffit-il pas à expliquer le marasme du petit commerce, et surtout des commerces d'alimentation ? En 1877, Lyon buvait 8.193 hectolitres d'alcool pur, et payait par conséquent, en calculant comme nous l'avons fait plus haut : 7.373.700 francs les liqueurs consommées. Aujourd'hui avec 18 000 hectolitres, le coût dépasse 17 millions. Ces 10 millions, consacrés actuellement aux boissons, étaient employées à d'autres achats, contribuaient à l'activité d'autres commerces.

« Il ne faut donc pas s'étonner des plaintes des commerçants au détail. Que reste-t-il pour le boucher, pour le charcutier, l'épi-

cier, quand la moitié, les deux tiers parfois d'un salaire quotidien ont été dévorés par le débit de boissons ? L'habitude des boissons alcooliques supprime l'appétit du buveur et, quand le buveur est père de famille, ne supprime pas l'appétit de la femme et des enfants, mais la possibilité de le satisfaire.

« L'alcoolisme n'est pas un fléau seulement parce qu'il tue l'individu, en le dépouillant de sa force physique et de son intelligence, il ne frappe pas seulement la société en mettant les non-valeurs à sa charge, il est une cause de perturbation économique en restreignant la clientèle de certains commerçants au profit des seuls marchands de boissons. »

Ce qui se passe à Lyon se passe partout en France. L'alarme a été donnée mille et mille fois sans que des mesures sérieuses aient été prises contre le fléau alcool. Les meilleurs projets ont rencontré les pires adversaires, et l'écrasante opposition de plus de 3 millions d'électeurs — viticulteurs, bouilleurs de cru, cabaretiers, marchands de vins, etc., — intéressés à la vente de l'alcool.

Plus on approfondit l'étude des remèdes à opposer à l'alcoolisme — question trop vaste pour prendre place, si résumée fût-elle, dans cette brève étude — plus on acquiert la conviction qu'il est impossible d'obtenir, dans l'état actuel des idées du pays, l'application de mesures énergiques, capables d'enrayer la consommation de l'alcool.

Les Etats scandinaves ont eu l'héroïsme de briser la toute-puissance des cabaretiers et des marchands d'alcool ; l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie luttent efficacement avec les armes fournies par l'Etat et celles — bien plus puissantes — de l'initiative individuelle. Chez nous, on veut de l'alcool, on l'aime. Les Sociétés de tempérance sont l'objet de railleries bien faites pour décourager leurs apôtres des plus fervents, on ne saurait donc — actuellement — espérer beaucoup de l'initiative individuelle. D'un autre côté, les meilleures intentions des pouvoirs publics sont réduites à néant par la « coalition de ceux qui vivent de l'alcool unis avec ceux qui en meurent ».

L'alcoolisme rend chaque jour plus sombre l'avenir du pays.

C'est pourquoi l'on ne saurait trop insister sur les quelques points qui font l'objet de cette communication et trop redire :

Si l'alcool pris en petite quantité, par un usage modéré des boissons fermentées (vin, bière), est un aliment utile, un *aliment d'épargne* qui modère l'activité de la vie cellulaire ; s'il est également un *médicament tonique* précieux par l'excitation du système nerveux qu'il produit, dès que l'usage fait place à l'abus<sup>1</sup>, à l'action bienfaisante succède l'action toxique. L'alcool pris en excès est un poison dans toute l'acceptation du mot.

Il produit :

Intoxication aiguë : *ivresse alcoolique* ; *coma alcoolique* (buveur « ivre-mort ») ; *delirium tremens* (folie alcoolique aiguë) qui est un épisode aigu de l'intoxication chronique.

Intoxication chronique avec ses grands symptômes : affaiblissement général ; amaigrissement ; troubles digestifs : diminution de l'appétit, digestion pénible, *pituites matinales* ; troubles nerveux : *tremblement*, crampes, fourmillements....., sommeil agité avec *rêves pénibles et cauchemars terrifiants* ; troubles psychiques et sensoriels, et avec ses conséquences immédiates : affaiblissement de la résistance de l'organisme vis-à-vis de la tuberculose, des maladies infectieuses, des lésions organiques.

L'intoxication par l'alcool est due surtout à l'alcool. Les essences ajoutées à l'alcool (liqueur d'absinthe, amers, apéritifs) les impuretés contenues dans l'alcool mal rectifié (alcool de grain,

<sup>1</sup> Ce qu'on entend généralement par usage modéré dépasse notablement la limite de tolérance de l'organisme humain pour l'alcool. Un adulte consommant régulièrement un demi-litre de vin par repas absorbe déjà de ce fait environ 100 grammes d'alcool. Si l'on y ajoute un apéritif avant le dîner, un petit verre après le repas, plus un ou deux verres de bière dans la journée, consommation qui, d'après les idées généralement admises, n'aurait rien d'exagéré, on arrive à la dose quotidienne de 150 grammes d'alcool, quantité que la moindre occasion peut faire monter à 200 ou 300 grammes (Jaquet, *loc. cit.*).

alcool de pomme de terre....) rendent plus rapide l'intoxication et modifient son aspect clinique.

A quantité égale, l'alcool ingéré à jeun (apéritifs, petits verres du matin), l'alcool ingéré à un degré de concentration élevé (eau-de-vie), est infiniment plus nocif que celui absorbé pendant les repas et dilué (vin, bière, etc.).

Quelles que soient les causes favorisant l'intoxication alcoolique, celle-ci produite, elle a des conséquences terribles, car l'alcoolisme ne disparaît pas avec la mort de l'alcoolique.

Les maladies mentales reconnaissent pour cause absolue l'abus de l'alcool dans 15 ou 20 pour 100 des cas et l'envahissement des asiles d'aliénés par ses victimes — hommes et femmes — grandit chaque année.

L'augmentation de la criminalité, des attentats contre l'individu, du nombre des suicides<sup>1</sup> est sous l'influence directe de l'accroissement de consommation de l'alcool.

L'alcoolisme tient également le paupérisme en grande partie sous sa dépendance.

L'alcoolisme héréditaire presque inconnu en France il y a moins d'un siècle, menace l'avenir de notre pays en amenant la naissance d'une race de buveurs héréditaires, d'épileptiques, de dégénérés physiques et intellectuels.

L'effrayante production de plus de 300 millions de litres d'alcool<sup>2</sup> se consomme inégalement dans les divers départements. La

1865	4661	suicides, dont	439	<i>certainement</i>	dus à l'alcoolisme
1870	4690	—	616	—	—
1875	5276	—	564	—	—
1880	6259	—	789	—	—
1885	7901	—	864	—	—
1891	8884	—	954	—	—
1893	9000	—	1053	—	—

Maurice van Laer, *loc. cit.*, p. 31.

<sup>2</sup> Il ne faut pas oublier que les chiffres statistiques expriment de l'alcool

Normandie est la région la plus profondément atteinte ; Paris, Lyon et les autres villes populeuses ou industrielles sont, comme elle, surtout victimes du fléau qui gagne les campagnes.

Et cependant aucune des mesures énergiques, efficaces, prises par les autres peuples, n'est appliquée en France pour prévenir une décadence qui sera rapide, pour nous arrêter dans l'œuvre de notre propre destruction, destruction lente, dégradante, inconsciente pour ne pas dire volontaire.

La séance est levée en signe de deuil à 5 heures et demie.

*L'un des Secretaires : Lucien MAYET*

pur à 100 degrés. 1 litre de cet alcool type représente environ 2 lit. 1/4 d'eau-de-vie de consommation.

Les chiffres donnés pour l'alcool ne comprennent pas l'alcool contenu dans le vin, dans la bière, le cidre, etc.

La consommation d'alcool total (alcool + vin + bière + eau-de-vie) = 13 lit. 81 par habitant (1893).

La consommation d'alcool pur consommé à l'état d'alcool (eau de-vie, absinthe et similaires, etc.) entre dans ce chiffre pour 4 lit. 32.

Nous disons : plus de 300 millions de litres, car les chiffres officiels pour 1896 : 2.856 000 hectolitres, indiquent l'alcool soumis aux droits. C'est là seulement une partie de l'alcool consommé ; par fraude on en introduit dans le commerce des quantités presque aussi considérables. On ne saurait trop insister sur ce fait, car la législation française, plus que toute autre, laisse la fraude s'exercer sans grandes difficultés.

---